

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (MESRI)

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (ANAQ-SUP)



**Rapport d'évaluation externe de la licence  
professionnelle de « Droit des Affaires » de  
l'Institut d'Études supérieures de Management et  
de Droit (IESMD)**

**L'équipe d'évaluation :**

- **M. Papa Sy**, Docteur en droit privé, Maitre de conférences, Unité de Formation et de Recherches de Sciences juridiques et Politiques (UFR SJP) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB), Président ;
- **M. Abdoulaye Niane**, Docteur en droit privé, Maitre de conférences assimilé, Université Alioune Diop de Bambey, Membre ;
- **M. El Hadji Alioune Diop**, Consultant, professionnel, Membre.

**Pour les experts,**

Le Président

**mai 2021**

## Table des matières

Introduction.....	3
1. Présentation de l'EES et du programme évalué.....	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....	4
3. Description de la visite sur le terrain.....	4
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup .....	6
5. Points forts du programme .....	11
6. Points faibles du programme .....	11
7. Appréciations générales du programme .....	12
8. Recommandation à l'Établissement.....	13
9. Proposition d'avis .....	13

## Introduction

L'Institut d'Études supérieures de Management et de Droit (IESMD) a présenté à l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup) un rapport d'auto-évaluation du programme de Licence professionnelle de droit des affaires en vue d'obtenir une accréditation auprès de l'ANAQ-Sup du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

L'ANAQ-Sup a désigné une équipe d'experts évaluateurs externes composée de M. Papa SY, Président, de M. Abdoulaye Niane, membre et de M. El Hadji Alioune Diop, membre.

Cette équipe d'experts a effectué une visite de terrain, dans les locaux de l'IESMD, le lundi 07 mai 2021, de 08h 30 à 15h.

Ce présent rapport est établi par l'équipe d'évaluateurs externes conformément au format de présentation recommandé par l'ANAQ-Sup.

### 1. Présentation de l'EES et du programme évalué

L'Institut d'Études supérieures de Management et Droit est un établissement public d'enseignement supérieur fondé en juin 2008. L'IESMD dispose de l'agrément provisoire numéro 0088/AG/MESUCUR/DES/DFS. Il est également habilité par l'état du Sénégal sous le numéro RepSEN/Ensup-priv/HA/027-2018 à délivrer des diplômes de licences en Sciences de Gestion et en Droit des Affaires.

L'IESMD vise à promouvoir une formation professionnelle de haut niveau et à participer au développement des économies et des entreprises africaines en mettant à leur disposition un personnel qualifié. L'IESMD dispense des enseignements en cours du jour, du soir et de week-end, en vue de l'acquisition de diplômes de Licences professionnelles en Gestion et en Droit des affaires et des formations modulaires dans les métiers de caisse, de recouvrement, de transport logistique, d'administration des affaires, de Gestion comptabilité, d'achat, approvisionnement et passation de marchés publics, d'audit et de contrôle de gestion.

Le présent rapport porte sur l'évaluation de la licence professionnelle en droit des affaires de l'IESMD. Il s'agit d'une formation diplômante de niveau bac plus 3 structurée sous format LMD. Elle se déroule en six semestres avec un total de 180 crédits. Le programme est présenté par l'établissement, dans le rapport d'auto-évaluation interne, comme une licence professionnelle en droit des affaires devant « préparer les étudiants à exercer les métiers du droit des affaires (juristes internes dans les cabinets d'avocats, juriste interne dans les offices

de notaires et d'huissiers, assistant juridique, responsable du contentieux, juriste d'entreprise...). » Cependant, il s'agit plutôt d'une licence hybride de droit des affaires et de gestion. En effet, la maquette telle qu'elle est présentée contient beaucoup de disciplines qui relèvent du marketing et de la gestion. D'ailleurs durant tout le semestre 1, seuls sont dispensés aux étudiants des cours de gestion, de marketing, de mathématique financière... Les disciplines relatives au droit, en général et au droit des affaires, en particulier, ne sont prévues qu'au niveau semestre 2.

## 2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le comité de pilotage du rapport d'auto-évaluation du programme est composé de la sorte:

- Monsieur SAMBA GUÈYE, Président ;
- Monsieur DJIBRIL DIOUF, Docteur en Management, représentant du comité Scientifique et Pédagogique ;
- Monsieur ISSOUFOU TRAORÉ consultant en qualité et en management des Ressources humaines, Expert qualité ;
- Monsieur LAMINE LAGOUDY DIATTA juriste d'affaires, Représentant de l'administration ;
- Monsieur MOUHAMADOU MOUSTAPHA TALL, juriste d'affaires, Représentant des professeurs ;
- Monsieur ABDOUL ABASS SY, juriste d'affaires, greffier, Représentant des professeurs ;
- Monsieur FLAVIEN MANDEF, juriste d'affaires, Représentant des professeurs
- BASILE SAMBOU, représentant anciens étudiants ;
- DIABEL NIANG, représentant des étudiants.

Le rapport d'auto-évaluation est dans l'ensemble bien rédigé et répond aux différents éléments du référentiel d'évaluation de programme de l'ANAQ Sup. Le rapport est accompagné d'annexes composées essentiellement d'éléments de preuve des affirmations qui y sont contenues. (CV des enseignants du programme, syllabi de cours, ...).

## 3. Description de la visite sur le terrain

La mission d'évaluation des experts de l'ANAQ-Sup portant sur la licence professionnelle de droit des affaires de l'IESMD a débuté à 8h30mn. Après les mots de bienvenue de Monsieur Samba Gueye, président du comité de pilotage du programme et la présentation de l'équipe d'experts, l'agenda ci-après a été proposé et adopté :

- 8h 40 mn - 10h : présentation et échanges sur le rapport d'auto-évaluation interne de l'IESMD ;
- 10h - 10h 45 mn : entretien et discussions avec des enseignants intervenant dans le programme ;
- 10h45 mn - 11h 15 mn : entretien et discussions avec des étudiants du programme ;
- 11h 15 mn- 12h 15 mn : entretien et discussions avec des PATS ;
- 12h 15 mn -13h : Pause ;
- 13 h – 14 h : visite des locaux ;
- 14 h- 15 h : synthèse des travaux et restitution orale.

### **3.1. Organisation et déroulement de la visite**

La visite des locaux a été effectuée avec M. Samba Guèye, président du comité de pilotage et Docteur Djibril Diouf, représentant du comité scientifique et pédagogique. La visite a débuté à 13 h et a été terminée à 14 h. La visite a été bien organisée et s'est aussi bien déroulée.

Les locaux suivants ont été visités :

- les salles de cours (grande salles pour les cours magistraux et petites salles pour les travaux dirigés) ;
- les bureaux des enseignants ;
- les locaux administratifs ;
- la bibliothèque.

### **3.2. Appréciation de la visite**

Les locaux sont en nombre suffisants et en bon état, en général. Ils peuvent, sans difficulté, accueillir le programme de la Licence de droit des affaires. Par ailleurs, les salles de cours sont bien entretenues avec une bonne aération et des issues de secours.

#### 4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

##### **Champ d'évaluation 1. Objectifs et mise en œuvre du programme d'études**

##### **Standard 1.01. Le programme d'études est régulièrement dispensé**

Le programme est régulièrement dispensé, sans interruption, depuis 2012. Plusieurs promotions ont été diplômées, depuis cette date.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

##### **Standard 1.02. Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de de l'institution**

La mission principale de l'IESMD consiste à « *promouvoir une formation professionnelle de haut niveau, mais surtout de participer au développement des économies et des entreprises africaines en mettant à leur disposition un personnel qualifié.* ». La Licence Professionnelle de droit des affaires entre en droite ligne de cet objectif puisqu'elle vise à former des cadres moyens de niveau bac +3 dotés des compétences professionnelles dans le domaine du droit des affaires.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

##### **Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.**

Le programme entretient des relations avec le monde professionnel et socio-économique puisque beaucoup d'enseignements sont assurés par des professionnels. Des accords de partenariat sont également signés avec des collectivités locales, des associations et des entreprises. Cependant, le programme doit développer des partenariats avec les structures du secteur privé national pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité****Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.**

Un manuel de procédures est en cours de finalisation mais le processus décisionnel est bien déterminé et connu des différents acteurs.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT****Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.**

L'établissement ne compte pas encore en son sein d'enseignants-chercheurs permanents. Le personnel enseignant est essentiellement constitué de professionnels. Ils ont toutefois été associés au processus décisionnel menant à la mise en œuvre du programme. Cependant, afin d'assurer la pérennité du programme, le recrutement d'enseignants permanents reste une nécessité.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT****Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.**

L'institution doit généraliser les fiches d'évaluation des enseignements et au besoin les rendre disponibles en utilisant les TIC.

L'établissement doit améliorer le mécanisme d'évaluation des enseignements par les étudiants en généralisant les fiches d'évaluation et en procédant à leur exploitation systématique.

**Appréciation globale sur le standard : NON-ATTEINT**

### **Champ d'évaluation 3. Curriculum et méthodes didactiques**

**Standard 3.01. : Le programme d'études dispose d'une maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.**

La maquette proposée par le programme n'est pas bien structurée. Les volumes horaires portés sur la maquette ne correspondent pas à ce qui est réellement enseigné. Il s'est avéré également que nombre de TP attribués à certaines matières ne correspondent nullement, de l'avis du PER, à la réalité vécue. Par ailleurs, les disciplines qui relèvent du droit ne sont enseignées qu'au semestre 2 de la licence 1 (tout le semestre 1 est consacré à la gestion) alors que le programme est une licence de droit des affaires.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Standard 3.02. : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.**

Le programme tel que décliné dans la maquette est une licence hybride en (droit des affaires et gestion). Les volumes horaires consacrés au droit ne permet pas aux étudiants d'être suffisamment outillés en vue de poursuivre des études de master en droit des affaires ou même de s'insérer dans le milieu professionnel en tant juriste d'affaires. Le programme ne répond pas ainsi aux standards reconnus au plan international.

**Appréciation globale sur le standard : NON-ATTEINT**

**Standard 3.03. : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.**

Il existe un règlement des examens qui détaille les conditions d'obtention des attestations et des diplômes. Un document précisant ces éléments est remis aux étudiants au moment de leur inscription. Par ailleurs, le programme dispose d'un logiciel pour les délibérations qui permet aux étudiants d'avoir les résultats des examens dans des délais raisonnables ainsi que les attestations et diplômes.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.04. : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant qui peut être amélioré.**

Il existe des statistiques sur le taux de réussite du programme par classe et par promotion et non par unité d'enseignement. Il est assez satisfaisant et oscille entre 75 et 93%.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**



**Champ d'évaluation 4. : Personnel d'enseignement et/ou de recherche (PER)****Standard 4.01. : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.**

Le personnel d'enseignement est essentiellement composé de professionnels venant du milieu judiciaire (magistrat, greffier) et de celui de l'entreprise. Les étudiants sont satisfaits du corps enseignant qui est compétent et disponible. Cependant, pour atteindre ce standard, il faut procéder à un rééquilibrage entre intervenants professionnels et enseignants-chercheurs.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 4.02. : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.**

Le programme ne dispose de personnels enseignants permanents.

**Appréciation globale sur le standard : NON-ATTEINT**

**Standard 4.03. : La mobilité du PER est possible.**

Le programme ne disposant pas d'enseignants propres, ce standard est sans objet. Il n'existe pas de mobilité interuniversitaire. Les enseignants viennent essentiellement du milieu professionnel. Il n'existe pas non plus d'échange d'enseignants entre le programme et ceux similaires dans les autres instituts d'enseignement privé supérieur.

**Appréciation globale sur le standard : NON-ATTEINT**

**Champ d'évaluation 5. : Étudiant(e)s****Standard 5.01. : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées**

Les conditions d'admission sont publiées et sont mises à la disposition des étudiants à travers le site web de l'institution.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.02. : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.**

L'égalité des chances entre hommes et femmes est bien réalisée puisqu'il est noté une forte présence de ces dernières dans les différentes cohortes en formation. Les femmes représentent 70 % des effectifs du programme.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.03. : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.**

Le programme tel qu'il est décliné ne respecte pas les normes du système LMD. Le contenu des enseignements (insuffisance des volumes horaires consacrés aux disciplines juridiques) ne favorise pas la mobilité des étudiants.

**Appréciation globale sur le standard : NON-ATTEINT**

**Standard 5.04. : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.**

Il ressort des discussions avec le corps professoral et les étudiants que le taux d'encadrement est satisfaisant. Mais il n'existe pas de statistiques disponibles à ce propos.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.05. : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.**

Il s'agit d'une limite du programme. Il n'existe pas un mécanisme d'aide aux étudiants pour faciliter l'obtention de stage ou leur insertion dans le milieu du travail.

**Appréciation globale sur le standard : NON-ATTEINT**

## **Champ d'évaluation 6. : Dotation en équipements et en locaux**

**Standard 6.01. Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.**

Les locaux sont disponibles, de même que les ressources en personnel et en équipement. Les salles de cours sont équipées et ventilées. Les tableaux sont aux normes, le matériel est de qualité, les extincteurs sont fonctionnels. Il existe une salle informatique équipée. Cependant, des efforts doivent être faits pour doter la bibliothèque de ressources documentaires suffisantes.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **5. Points forts du programme**

Les points forts du programme sont relatifs aux aspects suivants :

- **Une implantation intéressante pour la banlieue de Dakar**

Du fait de son implantation, l'accès pour les étudiants domiciliés en banlieue est facilité. Ceci participe à la réduction des abandons et des taux d'échec de cette population estudiantine particulièrement importante.

- **Une équipe motivée**

L'encadrement administratif et les promoteurs de l'École proviennent des premières et grandes écoles privées de la place, surtout de l'ISM. Il a donc fait une bonne connaissance du métier et de la cible et paraît très motivée. En plus, beaucoup de professionnels sont partie prenante dans l'initiative pédagogique élaborée.

### **6. Points faibles du programme**

Les points faibles du programme concernent les aspects ci-après :

- **Maquette**

Le programme est composé essentiellement de matières de gestion qui font jeu égal avec les enseignements en droit. D'ailleurs, durant tout le premier semestre de la L1 les étudiants ne font que la gestion.

- **Absence d'enseignants chercheurs dans l'équipe pédagogique**

L'équipe en charge de la Licence est composée de professionnels. D'ailleurs, cette approche trop « professionnalisante » se déteint sur la maquette. Les étudiants ne sont pas initiés

correctement aux fondamentaux du droit. Il s'agit d'une formation hybride entre le droit et la gestion. Ceci pose des problèmes d'insertion (Standard 5 .05).

- **Infrastructures**

La bibliothèque est sommaire. Il y existe très peu de documents spécialisés en droit, en général et en droit des affaires, en particulier. Les ressources documentaires sont, par conséquent, insuffisantes.

- **Taux horaires non dispensés**

Des discussions avec les enseignants, il ressort que beaucoup d'heures ne sont pas réalisées. La maquette n'est donc pas complètement déroulée. Les TD sont systématiquement escamotés.

Certains cours annoncés dans la maquette ne sont pas enseignés en classe. D'autres cours sont enseignés à la place (par exemple, le droit des obligations annoncé dans la maquette est remplacé par un cours de droit des contrats, plus spécifique).

Un cours de Fondamentaux de la Fiscalité dans la maquette est décliné en un cours d'impôt sur les sociétés. Ce qui est différent.

Le cours de mode de règlement des différends ne traite que de façon accessoire les modes alternatifs de règlement des différends.

## 7. **Appréciations générales du programme**

L'offre de formation présentée est très ambitieuse et se déroule sous la responsabilité d'un personnel enseignant ayant une grande expérience dans l'enseignement supérieur privé. Cependant, Il est noté dans la maquette une très forte présence des matières de gestion (compta générale, comptabilité analytique, mathématiques financières... D'ailleurs, durant tout le premier semestre de la L1 les étudiants ne font que la gestion) alors qu'il s'agit d'une licence en droit des affaires visant à former des juristes d'affaires et non des gestionnaires. En réalité, le programme soumis à évaluation constitue plutôt une licence hybride de droit des affaires et de gestion. Tel qu'il est déroulé, il ne permet pas aux étudiants d'être suffisamment outillés pour poursuivre des études de master en droit des affaires ou pour s'insérer dans le milieu professionnel en tant que juriste d'affaires.

## 8. Recommandation à l'Établissement

L'équipe d'experts recommande à l'établissement de :

- ✓ Revoir la maquette en vue de recentrer le programme sur le droit des affaires (réduire le volume dévolu à la gestion) ;
- ✓ Impliquer plus d'enseignants chercheurs dans le déroulement du programme ;
- ✓ Renforcer la documentation quantitativement et qualitativement ;
- ✓ rééquilibrer les matières de gestion et celles du droit pour donner la primauté au droit puisqu'il s'agit de former des juristes d'affaires et non des gestionnaires ;
- ✓ dissocier le cours de sûreté et celui de Voies d'exécution pour leur allouer un volume entre 30 et 35 heures au lieu des 20 heures très insuffisantes ;
- ✓ revoir les volumes horaires et faire en sorte que les indications portées sur la maquette correspondent à la vérité (il s'est avéré que nombre de TP attribués à certaines matières ne correspondent nullement, de l'avis du PER, à la réalité vécue) ;
- ✓ veiller à faire effectuer un stage professionnel aux étudiants en licence en libérant notamment le semestre 6 à cette fin ;
- ✓ améliorer la sécurité de l'emploi pour le PATS ;
- ✓ développer le partenariat avec les structures du secteur privé national pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants.

## 9. Proposition d'avis

**Accréditation non recommandée.**